



QUATORZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Groupe de travail sur
la dimension sociale de la mondialisation****Rapport oral du président du groupe de travail,
M. C. Tomada, délégué gouvernemental
de l'Argentine****Introduction**

1. Le présent rapport passe rapidement en revue les principaux points de la discussion du groupe de travail le 14 novembre 2005. Les débats se sont déroulés dans un climat cordial et constructif, favorisé par la qualité des documents établis par le Bureau pour donner suite aux conclusions de la réunion de mars 2005 du groupe de travail. Cette réunion avait débouché sur un net consensus: la promotion du travail décent en tant qu'objectif mondial doit constituer l'apport spécifique de l'OIT à l'instauration d'une mondialisation juste. Le rapport ¹ de la réunion de mars établi par le précédent président proposait quatre points que le Bureau pourrait développer et soumettre à l'examen du groupe de travail: un document présentant les premiers résultats de l'étude des liens entre croissance, investissement et travail décent; un rapport sur l'état d'avancement, sur le plan politique et sur le fond, de l'Initiative de cohérence des politiques; des thèmes possibles et d'autres modalités concernant un rapport sur l'état de la mondialisation; enfin, une proposition concrète concernant un forum sur les politiques à adopter dans le contexte de la mondialisation.
2. Le document intitulé *Croissance, investissement et emploi: la dimension financière internationale* ² répond au premier point, tandis que le document *Faire du travail décent un objectif mondial: faits nouveaux et proposition en vue d'un forum sur la mondialisation* ³ aborde les autres questions.
3. Dans ses observations liminaires, le Directeur général du Bureau international du Travail a fait ressortir que le message central de l'OIT, qui est de faire du travail décent un objectif mondial, a été largement accepté et qu'il a été approuvé expressément au plus haut niveau politique, notamment dans le document final qui a été signé par plus de 150 chefs d'Etat et

¹ Document GB.292/5(Rev.).

² Document GB.294/WP/SDG/2(& Corr.).

³ Document GB.294/WP/SDG/1.

de gouvernement au Sommet mondial de l'ONU, en septembre 2005, mais aussi à un certain nombre d'autres réunions de haut niveau. Cette focalisation sur l'OIT a pour corollaire de susciter des attentes. Le Directeur général a souligné que le document final, qui comporte une référence à l'objectif du travail décent, sert de cadre stratégique à la coopération entre organisations internationales visant à assurer la mise en œuvre des objectifs du Sommet. Le débat de haut niveau du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC) en 2006 aura pour thème les politiques nationales et internationales de promotion du travail décent. Comme il est indiqué dans les propositions de programme et budget 2006-07, l'OIT doit être prête à favoriser l'adhésion internationale à son agenda tripartite et à agir au niveau national au moyen des programmes par pays de promotion du travail décent. Si l'attention se porte sur l'Agenda du travail décent de l'OIT et sur sa volonté de promouvoir une mondialisation juste, cela tient, premièrement, à la cruelle absence de ces deux éléments dans le monde d'aujourd'hui et, deuxièmement, au fait que l'on voit dans l'OIT une organisation qui traite ces problèmes en proposant des solutions équilibrées et réalisables.

4. Le Directeur général a reconnu que les liens entre croissance et investissement et la façon dont ils pourraient créer plus de possibilités de travail décent constituent un très vaste sujet et que le document du Bureau sur la dimension financière internationale n'en traite qu'une partie. Il faudrait aborder dans l'avenir des questions telles que le commerce, l'investissement, les marchés du travail et la technologie. L'Organisation a toute une gamme de politiques et de moyens d'action visant à améliorer le fonctionnement des marchés du travail, mais le Directeur général a rappelé au groupe de travail qu'il existe aussi des sphères de décision qui ne relèvent pas directement des activités fondamentales de l'OIT mais qui ont des conséquences directes sur sa capacité de s'acquitter de son mandat. Il y a lieu notamment de citer la politique macroéconomique, la politique commerciale et bien d'autres encore. Le Directeur général a souligné que, s'il n'appartient pas à l'OIT de dire au FMI et à l'OMC ce qu'il y a à faire, elle est tout à fait habilitée à évaluer l'impact de ces politiques sur le monde du travail, comme il est énoncé dans la Déclaration de Philadelphie. Une participation tripartite sur le thème de la croissance et de l'investissement, et de leur lien avec le travail décent, est nécessaire, et c'est sur ce plan que le groupe de travail apporte une contribution majeure. Le Directeur général a annoncé que, au titre du suivi, le BIT organisera dans trois semaines à Johannesburg une réunion tripartite sur la croissance et l'emploi pour la sous-région de l'Afrique australe. La croissance et l'emploi seront aussi le thème de la prochaine réunion de l'Initiative de cohérence des politiques.
5. Ces activités contribuent à l'effort qui doit être fait avec d'autres pour que l'accès de tous les êtres humains à un travail décent devienne un jour une réalité mondiale et nationale. Le forum sur la mondialisation qu'il est proposé d'organiser s'inscrit dans ce contexte. Ce sera l'occasion de mobiliser une grande diversité d'acteurs importants à l'appui de l'Agenda du travail décent, comme cela a déjà été fait au niveau gouvernemental. Le Directeur général a reconnu que l'idée d'un forum a suscité des doutes chez certains membres du groupe de travail mais il a espéré qu'il sera possible d'aller de l'avant d'une manière qui conviendra à tout le monde. Pour faire du travail décent un objectif mondial et une réalité nationale, il faut mobiliser un engagement qui ne se limite pas aux mandats tripartites. L'OIT est bien placée – et sans doute même la mieux placée – pour réunir tous ceux qui ont la volonté de servir la cause du travail décent. La participation active du groupe de travail et du bureau du Conseil d'administration à la préparation et à la réalisation du forum garantira que cette innovation sera mûrement réfléchie.

Examen du document *Croissance, investissement et emploi: la dimension financière internationale*

6. M. Campbell, du Département de l'intégration des politiques, a brièvement présenté le document *Croissance, investissement et emploi: la dimension financière internationale*⁴. Il a indiqué que les recherches du BIT montrent que l'intensité de la croissance en emplois diminue depuis cinq ou six ans. Ce phénomène peut être imputé à bien des facteurs, notamment la technologie et une demande de compétences dont l'effet est de réduire la main-d'œuvre disponible, même dans les pays en développement. Par ailleurs, en moyenne, la production croît plus lentement que dans les années quatre-vingt et soixante-dix ou durant les décennies précédentes. Tout cela s'observe dans le contexte d'une mondialisation rapide. L'orateur a souligné que le document est extrêmement prudent et évite d'établir des liens de cause à effet quand on n'a pas la preuve de tels liens. Il a rappelé que, souvent, les discussions sur la mondialisation débouchent immédiatement sur une discussion axée sur le commerce et l'emploi. Le document examine une autre facette de la mondialisation, qui représente le plus gros risque pour les travailleurs: les flux de capitaux spéculatifs à court terme. L'orateur a rappelé qu'en ce qui concerne la libéralisation financière internationale, la théorie et les faits ne font pas toujours bon ménage. C'est un fait indéniable que la mobilité accrue du capital accentue la volatilité macroéconomique, ce qui a des effets sur la croissance, l'emploi et le travail décent.
7. Se référant au document, le vice-président employeur a reconnu qu'il s'agit d'une question extrêmement complexe. Il s'est demandé dans quelle mesure l'OIT devrait s'occuper de questions financières, son domaine étant le monde du travail. Tout en reconnaissant la pertinence de la Déclaration de Philadelphie, il a jugé qu'elle ne donne pas mandat à l'OIT de participer aux débats sur la réforme du système financier international. Il a donc exhorté l'OIT à consacrer ses ressources aux questions qui relèvent de son mandat, en particulier les droits et principes au travail, le dialogue social, la création d'entreprises, la création d'emplois, la protection sociale, la promotion des entreprises, notamment des petites et moyennes entreprises, l'intégration de l'économie informelle dans l'économie formelle ainsi que les questions de migration. D'un autre côté, l'OIT doit collaborer étroitement avec les institutions financières internationales, y compris les banques régionales de développement, ainsi qu'avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, sur le thème de la croissance et de l'investissement, en respectant les compétences de chaque organisation. L'orateur a suggéré que le débat sur les dimensions financières internationales se poursuive en mars et que des représentants de haut niveau de la Banque mondiale et des banques régionales de développement soient invités. Il a souligné que ces institutions devraient être associées à la suite des travaux, ce qui permettra notamment de tenir compte des spécificités régionales et nationales des politiques économiques et financières internationales. Il a rappelé que des travaux sont en cours sur ce front dans le cadre de l'Initiative de cohérence des politiques. Il a aussi exhorté l'OIT à coopérer avec l'OMC.
8. Le vice-président travailleur a lui aussi reconnu que les liens entre la croissance, l'investissement et l'emploi décent sont très complexes. Il a déclaré approuver le Bureau quand celui-ci considère que l'impact de l'ouverture du compte de capital et de l'augmentation de l'intégration financière sur la croissance, l'investissement et l'emploi est à prendre en compte lorsque l'on examine la question plus large de la croissance, de l'emploi, de l'investissement et du travail décent. Quant au risque que l'OIT outre passe son mandat, l'orateur a fait observer qu'il n'y a dans le monde actuel aucune activité sans incidence sur la vie et les moyens de subsistance des uns ou des autres. La Déclaration de

⁴ Document GB.294/WP/SDG/2(& Corr.).

Philadelphie, qui fait partie de la Constitution de l'OIT, donne mandat à l'Organisation d'examiner et de juger toutes les politiques économiques et financières nationales et internationales qui ont un impact sur la justice sociale. L'orateur a dit se féliciter à cet égard de la présentation du document dont le groupe de travail est saisi. Il a appelé l'attention sur le nombre considérable d'entreprises qui disparaissent à la suite de crises financières en Asie et en Amérique latine et il a souligné qu'il faut du temps pour se remettre des effets de ces crises quand la croissance économique repart. Il est convenu que l'OIT devrait faire plus d'efforts pour assurer la cohérence de ses politiques avec celles des différentes institutions qui ont à s'occuper de la croissance, de l'investissement et de l'emploi, et il a souligné qu'il faut agir au siège et sur le terrain. Il a également demandé instamment que plus de personnel qualifié participe au débat en amont avec les institutions financières internationales et qu'il y ait davantage d'économistes très qualifiés sur le terrain pour aider les pays à évaluer les implications des réformes.

9. Il ressort clairement des interventions des délégations gouvernementales que le sujet abordé dans le document est pertinent dans le contexte du monde du travail. Celles de la Finlande, des Pays-Bas, de la France et de l'Allemagne ont indiqué que le Bureau a présenté une bonne analyse de la question, fondée sur les faits. Celle de l'Argentine, comme d'autres, a encouragé le Bureau à établir d'autres documents sur le même modèle (voir paragr. 5 du document). Celles de la Finlande et du Nigéria ont souligné qu'il relève du mandat de l'OIT d'aborder des questions relatives au système financier international dans la mesure où elles influent sur le monde du travail, et le délégué de l'Inde et l'observateur de la Commission européenne ont dit être partisans d'un examen de cette question par le groupe de travail. La délégation gouvernementale du Japon a indiqué que les études menées sur le système financier doivent être faites du point de vue du travail et de l'emploi, questions qui relèvent du mandat de l'OIT, et celle de la Chine a dit préférer que ces études s'inscrivent dans le cadre de la promotion du travail décent. Pour la délégation gouvernementale des Etats-Unis cette question est importante et elle s'est félicitée que le Bureau prenne au sérieux la Déclaration de Philadelphie et l'obligation qui en découle d'examiner comment les marchés financiers peuvent affecter l'emploi. Cela n'implique pas néanmoins que l'OIT doive jouer un rôle moteur parmi les organisations internationales dans le domaine des questions relatives aux marchés financiers. La délégation gouvernementale de l'Australie a indiqué que les propositions faites par le Bureau sont de nature à élargir le mandat de l'OIT.
10. Beaucoup de délégations ont souscrit à l'analyse figurant dans le document. Par exemple, l'observateur de la Commission européenne a dit être d'avis qu'une mondialisation financière peut avoir un lien avec de mauvais résultats sur le plan de l'emploi et sur le plan social, et plusieurs délégations ont souligné que l'instabilité et les crises financières ont souvent des effets néfastes sur les moyens de subsistance des travailleurs. La délégation gouvernementale de l'Inde a souligné l'importance fondamentale de la bonne marche du système financier mondial pour les pays en développement. Les délégations gouvernementales du Kenya, du Malawi et du Nigéria ont fait savoir que dans leurs pays respectifs, les mesures de libéralisation préconisées par les institutions de Bretton Woods n'ont pas produit les effets bénéfiques escomptés. La délégation gouvernementale de l'Australie a indiqué qu'elle ne partage pas la vision plutôt négative de la mondialisation reflétée dans les remarques liminaires du document.
11. Certaines délégations ont expressément approuvé les considérations exposées dans la dernière partie du document. Par exemple, la délégation gouvernementale de la Finlande a souscrit aux recommandations concernant les politiques des pays industrialisés (paragr. 39), ainsi qu'aux propositions relatives aux règles du système international (paragr. 40), et à l'intégration d'autres moyens d'action (paragr. 47). Celle de l'Inde a approuvé les recommandations figurant aux paragraphes 37 à 47, et a souligné qu'elle a déjà mis en œuvre beaucoup de ces éléments. Celle du Kenya a dit être favorable à une

meilleure intégration des pays en développement dans le système financier, comme cela est énoncé au dernier point du paragraphe 40, et elle a souligné la nécessité d'une plus grande marge de manœuvre. En revanche, l'observateur de la Commission européenne n'a pas souscrit aux remarques concernant les politiques monétaires et budgétaires européennes figurant au paragraphe 39.

12. La proposition d'une collaboration étroite avec d'autres organismes du système multilatéral sur les questions de libéralisation financières a fait l'unanimité. La nécessité de collaborer avec les institutions de Bretton Woods a tout particulièrement été soulignée par les délégations gouvernementales de l'Australie et des Etats-Unis. Le délégué du Kenya et l'observateur de la Commission européenne, entre autres délégations, ont proposé d'inscrire le dialogue sur l'incidence de l'ouverture et de la libéralisation financières sur l'emploi dans le cadre de l'Initiative de cohérence des politiques. Dans le même esprit, la délégation gouvernementale de l'Argentine a préconisé d'octroyer un mandat spécifique au Directeur général pour qu'il porte cette question au niveau des instances internationales.
13. D'autres points ont été soulevés, à propos notamment des questions qu'il faudrait explorer, telles que les raisons de la baisse de la part salariale dans le PIB, les nouvelles technologies et la formation, l'effet de la demande globale sur les marchés de l'emploi et le travail décent, et l'examen des politiques budgétaires et monétaires selon une approche propre à chaque pays.
14. En conclusion, le président a remercié les délégués de l'intéressant débat auquel ils ont contribué. Il a indiqué que d'importantes lignes de convergence se dégagent des vues exprimées. Premièrement, les délégués ont généralement reconnu la nécessité de continuer d'étudier les liens entre la croissance, l'investissement et le travail décent dans d'autres domaines, par exemple les technologies et la formation. Deuxièmement, l'ensemble des intervenants sont convenus que cette question est tout à fait pertinente pour le monde du travail compte tenu de la mondialisation. Troisièmement, tous ont estimé légitime que l'OIT cherche à entretenir un dialogue permanent avec les institutions de Bretton Woods. Quatrièmement, le mandat de l'OIT relevant de la Déclaration de Philadelphie est clair même si certains ont souligné que l'Organisation ne doit pas nécessairement diriger le processus. L'important est de déterminer comment l'OIT coopérera avec d'autres organisations multilatérales. Cinquièmement, la cohérence des politiques n'est pas synonyme d'une subordination des Etats à un système international. Les pays doivent avoir toute latitude pour élaborer des politiques nationales en s'appuyant sur la force de l'approche tripartite de l'OIT et en tenant compte des spécificités propres à chaque cas.

Discussion du document *Faire du travail décent un objectif mondial: faits nouveaux et proposition en vue d'un forum sur la mondialisation*

15. Lorsqu'ils ont examiné les faits nouveaux concernant la cohérence des politiques dans le document *Faire du travail décent un objectif mondial: faits nouveaux et proposition en vue d'un forum sur la mondialisation*⁵, beaucoup de délégués ont souligné l'importance de la référence au travail décent et à une mondialisation équitable qui figure dans le document final du Sommet mondial de septembre 2005 (paragr. 47). Ils ont reconnu que cela témoigne du ferme engagement de la communauté internationale à promouvoir le travail décent en tant qu'objectif mondial. Ils se sont félicités, dans son document final, que le Sommet de même que d'autres réunions – notamment le Sommet des Amériques qui vient de se tenir en Argentine – se soient fait l'écho des préoccupations et des messages de

⁵ Document GB.294/WP/SDG/1.

l'OIT. Plusieurs orateurs ont également constaté avec satisfaction que l'ECOSOC a choisi le travail décent comme thème de son débat de haut niveau qui se tiendra à Genève en juin 2006. Le consensus international qui ne cesse de s'élargir sur le travail décent, en tant que moyen fondamental d'éradiquer la pauvreté, pour reprendre les termes du délégué gouvernemental du Royaume-Uni, témoigne du rôle grandissant de l'OIT dans l'élaboration des politiques à l'échelle mondiale.

16. Le Bureau a suscité aussi un large soutien pour ses travaux visant à donner effet, aux niveaux régional et national, au rapport de la Commission mondiale. Tant les délégués employeurs que les délégués travailleurs sont convenus de l'importance de se doter de stratégies pour le travail décent au niveau des pays. Certains délégués gouvernementaux ont souligné la contribution de la coopération technique à la réalisation de l'objectif du travail décent pour tous. Dans ce contexte, les programmes par pays pour un travail décent ainsi que les initiatives nationales et régionales découlant de l'action menée par le BIT pour donner suite aux recommandations de la Commission mondiale ont été salués, notamment la Réunion tripartite régionale à venir en Afrique australe. Certains délégués gouvernementaux ont exprimé le souhait que des initiatives similaires soient voient le jour dans d'autres régions.
17. Le vice-président travailleur a souligné que l'OIT ne doit pas se contenter de réagir à des politiques mises en œuvre par d'autres institutions multilatérales, mais prendre activement part à la formulation même de ces politiques, dans l'intérêt du monde du travail. Le vice-président employeur a exhorté le Bureau à coopérer étroitement avec les autres organisations internationales afin de mesurer l'impact de la mondialisation sur le monde du travail, sans interférer avec leur mandat. Beaucoup de délégués gouvernementaux, ainsi que les vice-présidents employeur et travailleur ont insisté sur la dimension nationale de la cohérence des politiques. Un certain nombre d'orateurs ont signalé que de la qualité des politiques et institutions nationales dépend en grande partie la capacité d'un pays d'engranger les bénéfices potentiels de la mondialisation et de réduire les risques qui y sont associés. L'accent a été mis sur la nécessité de collaborer avec d'autres agences multilatérales pour concevoir des stratégies nationales en faveur du travail décent.
18. Le groupe des travailleurs et la grande majorité des délégués gouvernementaux ont appuyé la proposition relative au forum sur la mondialisation, les employeurs manifestant clairement qu'ils y sont opposés.
19. Le vice-président employeur a indiqué qu'il ne voit pas le bien-fondé du forum et a exprimé des doutes quant à sa portée et à son utilité. Il a signalé que pour son groupe, il ne s'agit pas ici de se prononcer simplement sur une manifestation mais véritablement sur un processus dont les conséquences vont au-delà de ce que préfigure la proposition. Il serait utile d'avoir plus d'informations sur ce processus. Par ailleurs, depuis la publication du rapport de la Commission mondiale, le travail décent est débattu dans de nombreuses instances, ce qui devrait aussi donner à réfléchir. L'orateur a exprimé sa crainte que l'organisation d'un forum de cette nature parallèlement au Conseil d'administration n'affecte la gouvernance tripartite de l'Organisation. Qui plus est, dans le contexte d'un budget serré, la tenue d'un forum pourrait se traduire par des coupes dans d'autres domaines prioritaires. En effet, le forum absorbera des ressources non seulement financières mais aussi humaines et physiques. C'est pourquoi le groupe des employeurs s'interroge sur l'utilité d'un tel forum pour les objectifs de l'OIT. Il n'est pas disposé à s'engager dans une activité qui l'amènerait à partager certaines décisions avec des organisations qui n'ont qu'une importance secondaire pour le mandat de l'OIT. Il propose à la place d'inviter les institutions financières internationales et les banques régionales de développement à discuter de l'Initiative de cohérence des politiques de façon informelle au sein du groupe de travail.

- 20.** Le vice-président travailleur a insisté sur la nécessité d'avoir une approche commune de la mondialisation. Les travailleurs du monde entier nourrissent beaucoup de craintes à l'égard de la mondialisation et de son impact, et les syndicats considèrent qu'il est crucial d'instituer des instances de dialogue à travers tout l'éventail politique. L'orateur a indiqué que son groupe souscrit à l'objectif du forum à savoir «faire du travail décent un objectif commun qui rallierait les partenaires les plus importants du système multilatéral officiel, et associerait dans une plus large perspective les divers réseaux d'acteurs étatiques et non étatiques» (paragr. 19). Initialement, les travailleurs avaient quelques réserves, mais en localisant sans ambiguïté la direction du forum au sein du Conseil d'administration, le document a dissipé leurs doutes. L'orateur a estimé que les questions proposées et le champ potentiel défini aux paragraphes 23 à 26 sont bien détaillés mais mériteraient d'être reconsidérés ultérieurement. Ce forum sera celui de l'OIT. L'orateur a exhorté les employeurs à adhérer à l'idée de ce forum et il a exprimé la volonté de son groupe d'intégrer les propositions des employeurs de manière à trouver un accord. Il a réitéré qu'il n'est pas possible que le BIT poursuive seul l'objectif du travail décent pour tous et qu'un forum sur la mondialisation pourrait contribuer à cet objectif en amorçant un dialogue avec d'autres acteurs internationaux pertinents. Un délégué travailleur a suggéré que l'on invite aussi au forum les ministres des Finances, du Commerce et de l'Economie. Le représentant du gouvernement des Pays-Bas a souscrit à cette proposition ultérieurement.
- 21.** De nombreuses délégations gouvernementales se sont déclarées favorables à l'idée d'un forum sur la mondialisation, estimant qu'il peut être un moyen important d'atteindre l'objectif du travail décent pour tous et marquer une étape significative vers une plus grande cohérence des politiques entre les acteurs internationaux. Le délégué gouvernemental du Royaume-Uni (s'exprimant au nom de l'Union européenne, de la Bulgarie, de la Roumanie, de la Turquie, de la Croatie, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de l'Ukraine) a déclaré que l'Union européenne est prête à envisager un forum sur la mondialisation comme moyen de promouvoir le travail décent aux fins d'une mondialisation équitable, d'échanger des données d'expérience et d'identifier les priorités. Il a insisté sur le fait qu'un tel forum ne doit pas avoir pour but de clore un processus et qu'il importe plutôt d'élaborer des propositions d'action concrètes. S'agissant de l'organisation, il a proposé que ce soit une manifestation plus courte et plus ciblée. Il a particulièrement salué la proposition visant à mener d'autres consultations avec les mandants, et préconisé qu'une décision soit prise au Conseil d'administration, à sa session de mars 2006. En outre, plusieurs délégations de l'UE (Espagne, Pays-Bas, Finlande, France) se sont déclarées tout à fait favorables à l'organisation du forum, qu'elles considèrent comme une avancée pour l'OIT. Par ailleurs, les Pays-Bas ont proposé que l'OIT élabore un instrument sur le travail décent et une mondialisation juste. L'observateur de la Commission européenne s'est également associé à la déclaration de la délégation du Royaume-Uni, comme d'ailleurs le représentant gouvernemental du Canada. Il a souligné la nécessité d'organiser une réunion brève et ciblée, avec des objectifs et des résultats escomptés bien définis. La déléguée gouvernementale de l'Australie a approuvé la proposition figurant dans les paragraphes 33 et 34, tout en proposant d'en réduire la portée de manière à avoir une cible précise et à tenir dûment compte des ressources disponibles.
- 22.** Le délégué gouvernemental du Brésil, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, s'est déclaré favorable au forum sur la mondialisation en tant qu'instrument potentiellement utile pour poursuivre l'intégration des politiques et promouvoir la cause du travail décent. La délégation a estimé que les trois domaines thématiques importants proposés par le Bureau sont du plus grand intérêt et que le forum requiert une planification soignée. En outre, le forum se combinerait bien avec l'Initiative de cohérence des politiques (sur laquelle un complément d'information serait le bienvenu). Cette position a été approuvée par le représentant du gouvernement du Mexique, qui s'est aussi référé à la contribution apportée par l'OIT à la récente réunion des ministres du

travail de la région, ainsi que par le délégué gouvernemental de la République bolivarienne du Venezuela. Le délégué gouvernemental de la République islamique d'Iran a également considéré qu'un forum sur la mondialisation est de nature à favoriser la convergence entre les mandants et les institutions spécialisées des Nations Unies pour placer le travail décent au cœur de la mondialisation, et approuvé pleinement le forum proposé. Le rôle de ce forum dans la réalisation de l'objectif du travail décent pour tous a également été mis en avant par le délégué gouvernemental du Japon, qui a souligné l'importance de l'objectif en matière d'emploi. Le délégué gouvernemental de la République de Corée a approuvé l'idée d'organiser le forum en collaboration avec d'autres institutions multilatérales. La délégation gouvernementale de l'Inde a également approuvé l'idée du forum et souligné son attachement à l'Agenda pour le travail décent et son souhait de voir respecter les normes fondamentales du travail, tout en rappelant sa position selon laquelle les normes du travail ne doivent pas constituer la base de la discussion sur les mesures en matière d'investissements et de commerce. La déléguée gouvernementale du Nigéria a approuvé les raisons invoquées pour organiser ce forum, qu'elle considère comme un moyen d'intégrer systématiquement les objectifs sociaux et économiques aux niveaux local, national et mondial. La déléguée gouvernementale du Kenya a également souscrit à cette proposition, qu'elle a qualifiée d'initiative de sensibilisation et de mobilisation dans le cadre du cycle de programmation 2006-07, et approuvé le thème, à savoir la promotion du travail décent en tant qu'objectif mondial. Le délégué gouvernemental du Malawi a également salué l'idée d'organiser ce forum et exprimé le vœu qu'il répondra aux préoccupations de tous les petits pays sans littoral et disposant de peu de ressources, confrontés à des problèmes liés à la mondialisation.

23. La déléguée gouvernementale des Etats-Unis a indiqué ne pas se rallier au soutien exprimé en faveur du forum par d'autres délégations gouvernementales. Tout en étant favorable à certains de ses objectifs, la déléguée a estimé que ceux-ci s'inscrivent dans le programme de travail à long terme de l'OIT et qu'ils ne peuvent être réalisés lors d'une conférence de courte durée. Nombre des questions peuvent être examinées de façon moins formelle et moins coûteuse mais aussi plus approfondie et plus productive au sein du groupe de travail, auquel peuvent se joindre des représentants d'autres organisations internationales. D'autres organisations se sont détournées d'un processus de prise de décisions centralisé au niveau mondial, et le forum risque d'émettre un signal peu clair quant à la politique à suivre.
24. A la fin de la séance de l'après-midi, le Directeur général a fait remarquer que l'idée d'un forum sur la mondialisation trouve un large soutien mais qu'elle suscite aussi quelques préoccupations et interrogations. Il a pris acte que l'idée d'un forum a été accueillie avec scepticisme par certains membres du groupe de travail, tout en indiquant vouloir aller de l'avant selon des modalités convenant à chacun. Le forum a pour principal objectif de faire, sur la question du travail décent, cause commune avec les principaux partenaires du système multilatéral formel et, à une plus grande échelle, avec divers réseaux d'acteurs – comprenant des Etats et d'autres entités – qui caractérisent la communauté mondiale émergente. En réponse aux préoccupations selon lesquelles le forum risque de distraire le Bureau de ses activités normales, il a rappelé au groupe de travail ce que dit le paragraphe 290 des propositions du programme et budget pour 2006-07: «La nature de la mission stratégique de l'OIT oblige à accroître le rôle stratégique des partenariats externes dans la promotion du travail décent.» Quant aux implications financières du forum, elles sont couvertes par le budget lui-même dans le programme intersectoriel intitulé «Contribution de l'OIT à une mondialisation équitable». Par ailleurs, les ressources humaines nécessaires sont déjà en place au Département de l'intégration des politiques, et plus particulièrement dans le Groupe des politiques internationales, ainsi qu'au Bureau des relations externes et des partenariats.
25. Le Directeur général a rappelé au groupe de travail que des questions similaires concernant les capacités du Bureau ont déjà été soulevées à propos du Forum global sur l'emploi

– manifestation couronnée de succès qui a largement contribué à l'essor de l'Agenda global pour l'emploi – et de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

26. Il a confirmé que le forum ne vise pas à conduire la politique de l'OIT et que ce sont le groupe de travail, le Conseil d'administration et la Conférence internationale du Travail qui décideront de ce que le forum doit faire et de la manière d'exploiter les résultats. Quant au choix des participants, il a rappelé qu'il existe un grand nombre de partenaires potentiels susceptibles de partager les mêmes valeurs et de viser les mêmes objectifs que l'OIT, mais que les inviter ne revient pas à s'adjoindre de nouveaux mandants.
27. Pour répondre aux doutes formulés lors de la réunion ainsi qu'à ceux qui pourraient naître, le Directeur général a rappelé qu'une procédure précise et transparente est proposée. Ainsi, on peut lire au paragraphe 34 que «les diverses activités liées à la préparation du forum, notamment le détail de son élaboration, son calendrier et tout ce qui a trait à la participation et aux activités de sensibilisation, seront mises en œuvre par le Bureau en étroite consultation avec le bureau du Conseil d'administration et feront l'objet de rapports réguliers qui devront être examinés et approuvés par le groupe de travail. Le Directeur général et le Bureau superviseront et guideront ces opérations en concertation avec les mandants. Ils veilleront à ce que les acteurs tripartites participent pleinement à la conception et à l'élaboration de ces travaux.» Cette procédure a été appliquée dans le cas de la Commission mondiale où les membres du bureau du Conseil d'administration avaient qualité de membres d'office. Par conséquent, le Directeur général et le Bureau superviseront et guideront les opérations, en étroite concertation avec le bureau du Conseil d'administration et avec les mandants, et en faisant régulièrement rapport au groupe de travail pour examen et approbation.
28. Le Directeur général a réitéré son opinion que le forum ne pouvait que contribuer au renforcement du tripartisme. Le paragraphe 47 du document final ayant été approuvé par le Sommet mondial, il serait étonnant que l'on ne juge pas souhaitable que l'OIT poursuive son action en collaborant avec d'autres acteurs, alors qu'il est avéré que nombre d'entre eux s'intéressent au travail décent en tant que moyen d'assurer une mondialisation équitable. Par ailleurs, beaucoup sont convaincus des avantages que présente l'approche tripartite pour le traitement de questions difficiles et complexes. C'est un atout que, ensemble, le Bureau et les mandants de l'OIT ne doivent pas négliger. C'est l'OIT qui invitera, qui établira les règles du forum et définira les modalités d'organisation. Le Directeur général a exprimé son espoir que, sur cette base, le groupe de travail pourra décider d'organiser un forum, de manière qu'il soit possible d'en étudier les modalités en mars 2006.
29. Le vice-président employeur a souligné l'intérêt et la richesse du débat. Il a indiqué que les employeurs n'étaient pas favorables à l'idée du forum telle qu'initialement présentée et qu'ils avaient proposé une autre approche, fondée sur le dialogue de haut niveau. Ils ont écouté avec intérêt les précisions apportées par le Directeur général. Bien qu'ils n'aient pas modifié leur point de vue, ils sont disposés à continuer de participer au débat et, si quelque chose devait être organisé en avril 2007, à prendre les décisions voulues en mars 2006. Le Directeur général a tenu compte de la nécessité de trouver un accord et de partager l'information. Les employeurs ne redoutent pas l'innovation: c'est le moteur de l'esprit d'entreprise. Cependant, ils souhaitent préserver le mandat, les valeurs et les objectifs de l'OIT. Le groupe espère que, d'ici à mars 2006, on sera en mesure de formuler des propositions susceptibles d'obtenir l'adhésion tripartite.
30. Le vice-président travailleur a relevé que la plupart des gouvernements sont favorables à la tenue d'un forum. Les réserves qui ont pu être exprimées, notamment à propos des coûts, pourront être levées quand on en viendra à l'examen plus détaillé du projet. Il a appelé le

groupe des employeurs à s'engager pleinement. Ce n'est pas parce qu'on invitera des «collaborateurs» à ce forum que le sens du mot «partenaires» changera au BIT. L'orateur s'est dit convaincu que l'OIT a tout à gagner à ce forum et a manifesté sa volonté de collaborer avec les employeurs pour trouver les moyens de surmonter les difficultés qui les préoccupent.

- 31.** Le président a clos la séance en indiquant qu'il rendrait compte des débats au Conseil d'administration, après consultation des vice-présidents.

Genève, le 17 novembre 2005.